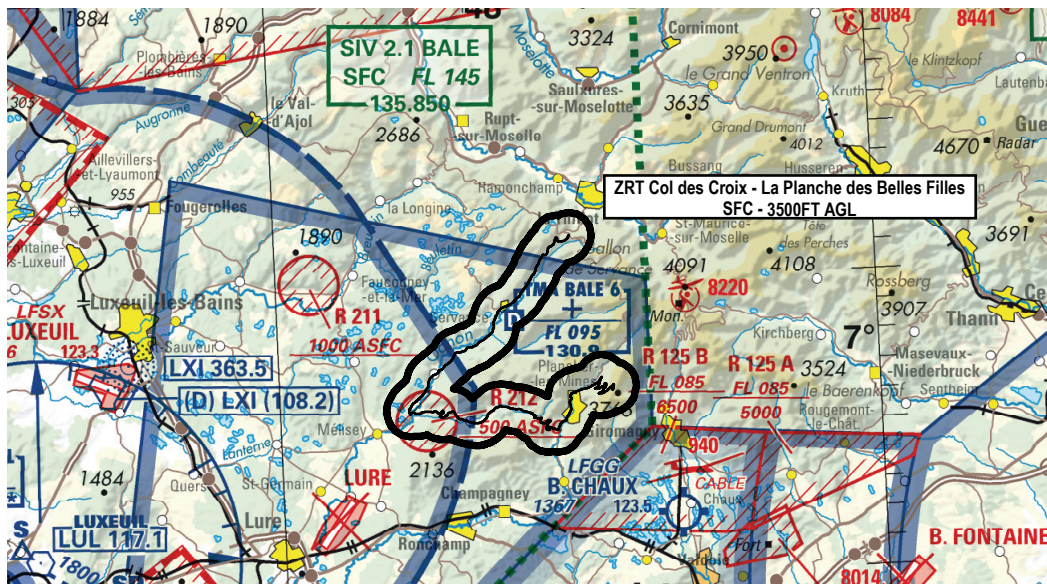


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) en FIR Reims LFEE pour la 5^{ème} étape du Tour de France cycliste 2017 (étape Vittel - La Planche des Belles Filles)

En vigueur : Mercredi 05 juillet 2017



Extrait carte OACI au 1 / 5000 000 édition 2017

ACTIVITÉ

Aéronefs du dispositif aérien assurant la retransmission de l'étape Vittel – La Planche des Belles Filles.

HEURES D'ACTIVITÉ

1400-1530

INFORMATION DES USAGERS

Luxeuil APP	: 129.925 MHz
Bâle APP	: 119.350 MHz
Bâle INFO	: 130.900 MHz

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG VFR et CAM : Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs accrédités par l'organisation du Tour de France,
- les aéronefs d'Etat en mission de sûreté aérienne

- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.

CAG IFR : Sur autorisation et selon les instructions de l'organisme rendant les services de la circulation aérienne.

SERVICES RENDUS

Les services rendus par les organismes habituels aux appareils autorisés à pénétrer dans la ZRT sont ceux liés aux classes des espaces aériens avec lesquels cette zone coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

0.75 Nm de part et d'autre des routes entre :

47°51'35"N - 006°44'49"E « Col des Croix »

RD 486

47°45'47"N - 006°36'30"E (carrefour RD 486 / RD 97)

RD 97

47°45'02"N - 006°43'51"E (carrefour RD 97 / RD 16)

RD 16

47°46'21"N - 006°45'05"E (carrefour RD 16 / RD 16E)

RD 16E

47°46'21"N - 006°46'42"E « Planche des Belles Filles »

SFC / 3500FT AGL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les usagers aériens sont invités à consulter quotidiennement les informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

La zone réglementée LF-R 212 Mont de Vannes est désactivée.